

Bulletin trimestriel
Vingt-quatrième année. N° 95
2004-n°4

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

2004
95
4
4
2
9
5
4

2004 - 0295
M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart, 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :
Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

Editorial.

Une année s'en va, une autre arrive. Roger Dubois. 2

Sur tout.

Santé. Y a-t-il une durée normale du sommeil ? 3
Santé. Intoxications au CO. 3
Droit. Quand sera voté le pacte associatif ? 4
Santé. Qu'est-ce que le pneumocoque ? 4
Les retraités qui écrivent et qui publient. A. Letellier. 5
Santé. Pourquoi faut-il désinfecter une plaie ? 5
Santé. Qu'est-ce que l'ostéoporose ? 5
Santé. Comment ralentir l'apparition de l'ostéoporose ? 6
Santé. A quoi sert la sieste ? 6
Société. Egalité entre les hommes et les femmes. 7
Les retraités qui écrivent et qui publient. Anne-Marie Storm 7

Proses et poésies.

Le temps. Anne-Marie Storm. 8
Couleurs d'hiver. Antoine Letellier. 8
Décor ardennais. Yvette Guibert. 8
La vieille chapelle. Antoine Letellier. 9
Quiétude. Anne-Marie Storm. 9
Poésie, quand tu nous tiens. Emilie Dubrunquez. 10

Tout sur.

Le contrat d'avenir et les retraités. Roger Dubois. 11-12

Pour vous et avec vous.

Cotisation et abonnement 2005, c'est le moment. 13
Appel à candidature. 13
Les appartements au littoral. 14
La gestion de l'assurance collective de soins de santé 14-15
Le fonds de solidarité. 15
L'assurance collective soins de santé 15

In memoriam. 16

EDITORIAL

Une année s'en va, une autre arrive.

La fin de l'année 2004 approche. Et, avec elle, approche l'heure des bilans pour l'année qui se termine. Approche également l'heure de la mise au point des projets pour l'année qui s'annonce.

Pour l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, l'année 2004 a été une bonne année. L'association a réalisé son programme sans problème et son bilan pour l'année écoulée sera certainement excellent. Elle a réussi d'adapter ses statuts à la nouvelle loi sur les associations sans but lucratif dans le délai fixé et sans rencontrer des difficultés majeures.

Le programme de l'association pour l'année 2005 sera comparable à celui de l'année 2004. On y retrouve toutes les activités déployées en 2004. Les seuls changements concernent la date de la journée annuelle des retraités et la date du dîner annuel avec visites guidées. La journée annuelle des retraités aura lieu dans le courant du premier semestre 2005 (à la mi-avril). Le dîner annuel des retraités avec visites guidées sera organisé fin septembre -début octobre 2005.

Si nous sommes à l'heure des bilans et à l'heure des projets, nous sommes à l'heure des vœux.

Au nom du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, je vous souhaite, à toutes et à tous une très bonne année 2005, douce et sereine.

Le Président,

Roger Dubois

Ne tardez pas à verser votre abonnement pour 2005

Santé. Y a-t-il une durée normale du sommeil ?

La réponse est négative. On ne peut pas parler de durée normale ou identique pour tout le monde. Il y a des gros dormeurs et des petits dormeurs. Si vous dormez habituellement neuf heures par nuit, il est inutile de chercher à ressembler à une personne qui se réveille chaque jour en pleine forme après cinq heures de sommeil.

On peut dire que 5 % de la population se contentent de moins de six heures de sommeil et que 5% réclament plus de 10 heures. En fait, 90% de la population dorment entre sept et huit heures par nuit.

A remarquer que les petits dormeurs bénéficient d'autant de sommeil récupérateur que les gros dormeurs. Leur sommeil est lent et profond, il est en fait plus concentré.

Santé. Intoxications au CO .

Le CO ou monoxyde de carbone est un gaz très toxique et très discret.

Il résulte de la combustion incomplète de toute matière contenant du carbone : gaz, mazout, charbon, pétrole, bois.

Dans les maisons, le dégagement de CO est dû le plus souvent à un problème d'évacuation des gaz brûlés, soit parce que l'appareil n'est pas raccordé à une cheminée, soit parce que la cheminée ne tire pas bien.

Il n'est pas toujours facile de dépister une intoxication au CO.

En cas d'exposition à de faibles quantités de CO, les victimes vont présenter des maux de tête, des vertiges, des nausées, des vomissements.

Si la concentration de CO dans l'air de la pièce devient plus importante, la personne perd connaissance, plonge dans un coma et peut mourir si elle n'est pas rapidement secourue.

En cas de problème, il convient d'ouvrir les portes et les fenêtres pour aérer et sortir la victime de la pièce. Si la personne est consciente, appelez le médecin ; si elle est inconsciente, appelez le 100 ou le 112.

Droit. Quand sera voté le pacte associatif ?

Le gouvernement de la Région wallonne reconnaît que le rôle et la place de l'associatif n'ont jamais été aussi importants dans la société. Près de 43% des Wallons déclarent participer à une ou plusieurs associations de solidarité, de loisirs, de jeunesse, sportives ou culturelles.

Pour le Gouvernement wallon, les associations constituent un partenaire essentiel car elles remplissent plusieurs rôles d'intérêt public.

Le projet du contrat d'avenir prévoit de soutenir le développement du secteur associatif par un pacte associatif qui sera commun à la Région et à la Communauté. Un pacte :

- qui assure le respect de l'autonomie de l'association, de sa capacité critique et la liberté de coordination entre associations ;

- qui organise la complémentarité entre les services publics et les associations qui remplissent des missions d'intérêt général, par la définition des principes d'un partenariat contractuel dans le cadre d'une subsidiarité des associations par les pouvoirs publics ;

- qui enregistre l'engagement mutuel à développer un dialogue systématique pour l'élaboration et l'évaluation des politiques ;

- qui reçoit l'engagement des pouvoirs publics à ne pas discriminer les associations : les règles d'agrégation et l'octroi de subsides se fonderont sur des critères objectifs établis par voie législative ;

- qui enregistre l'engagement des associations à garantir l'égalité d'accès des utilisateurs dans le cas de missions d'intérêt général déléguées et subsidiées par les pouvoirs publics.

Santé. Qu'est-ce que le pneumocoque ?

Le pneumocoque est une bactérie responsable d'infections comme les pneumonies, les méningites, les septicémies. Ces infections peuvent être très graves, voire même mortelles.

Plus on est âgé, plus l'infection à pneumocoque risque d'être grave.

C'est pourquoi toutes les personnes de 60 ans et plus ont intérêt à se faire vacciner contre le pneumocoque. Un rappel est conseillé après 5 ans.

Les antibiotiques permettent de soigner les infections à pneumocoque mais ils ne réduisent pas la mortalité survenant lors des premiers jours d'infection. En outre, de plus en plus les pneumocoques deviennent résistants aux antibiotiques classiques.

Les retraités qui écrivent et qui publient.

Antoine Letellier a publié, l'an dernier, son premier cahier de poésies : « De l'aube au crépuscule » . Tous les exemplaires imprimés ont été vendus. Ce cahier est à la réimpression, de sorte que les personnes qui ont commandé ce cahier de poésies le recevront prochainement.

Devant le succès remporté, Antoine Letellier a rédigé un second cahier de poésies « Du passé simple au temps présent ». Poésies et récits en prose avec illustrations en couleur.

Nous signalons à nos lecteurs que le prix du cahier n°2 s'élève à 14 euros. Pour envoi par la poste, il faut ajouter 1,50 euro pour frais d'envoi.

A toutes fins utiles, précisons que M. Antoine Letellier est domicilié à Gembloux, rue de Mazy, n°47 et que son compte porte le numéro 000-0337384-18.

Santé. Pourquoi faut-il désinfecter une plaie ?

La peau est une protection naturelle contre les agressions des microbes. Lorsqu'on a une plaie, cette barrière de protection est perdue et les microbes (bactéries, virus, champignons) peuvent alors pénétrer dans l'organisme. Il est donc très important de désinfecter toute plaie, quelle que soit sa taille. Il faut désinfecter la plaie le plus vite possible. Une plaie infectée provoque de la douleur, de la rougeur et produit du pus après un certain temps.

Première étape : laver la plaie et les pourtours avec un savon de préférence antiseptique.

Deuxième étape : désinfecter du centre de la plaie vers l'extérieur pour éviter d'amener les microbes qui sont à l'extérieur de la plaie. Tamponner la plaie avec une compresse et jamais avec de l'ouate.

Troisième étape : protéger la plaie avec un pansement.

Santé. Qu'est-ce que l'ostéoporose ?

Les os forment le squelette. Ils se développent jusqu'à 35 ans environ. Pendant toute cette période, le corps fabrique plus d'os qu'il n'en perd. De 35 à 45 ans, la masse osseuse reste stable. Après 45 ans, les choses se modifient et on perd plus d'os qu'on n'en fabrique. C'est ce qu'on appelle la décalcification osseuse.

On parle d'ostéoporose lorsque la décalcification osseuse est importante. Dans ce cas, les os se cassent facilement et se rétablissent plus lentement que des os encore solides.

La décalcification osseuse est un phénomène naturel qui s'accélère avec le vieillissement. On ne peut l'arrêter mais on peut, par contre, la ralentir.

Santé. Comment ralentir l'apparition de l'ostéoporose ?

On peut ralentir l'apparition de l'ostéoporose :

- en faisant suffisamment de l'exercice physique ;
- en sortant au grand air tous les jours ;
- en ne fumant pas ;
- en buvant peu de café ;
- en consommant peu d'alcool ;
- en ayant une alimentation saine, riche en calcium et ceci principalement par les produits laitiers, tels que le lait, le fromage blanc et tous les autres fromages.

Le tableau ci-après vous indique le taux de calcium dans les produits laitiers :

Produits	Calcium mg/100ml ou mg
Lait entier	120
Lait demi-écrémé	118
Lait écrémé	118
Fromage blanc entier	120
Fromage blanc maigre	120
Camembert	380
Gouda	820
Gruyère	900
Roquefort	1500

Santé. A quoi sert la sieste ?

La sieste a un effet bénéfique sur le mental : elle régénère. En cas de dette du sommeil, c'est un moyen très utile pour récupérer. De courts sommes peuvent remplacer des heures de sommeil perdues. Quinze à vingt minutes suffisent. Cela correspond à la durée du sommeil lent léger. Ce type de sieste ne perturbe en rien le sommeil nocturne. Il est même conseillé à tous ceux qui ont tendance à somnoler dans la journée. En revanche, il ne convient pas aux personnes qui ont du mal à s'endormir le soir.

Le meilleur moment pour faire la sieste est compris entre 13 et 15 heures. Il correspond à la période où la vigilance et l'activité intellectuelle chutent naturellement.

Après une sieste d'après-midi, la nuit comportera peu de sommeil profond au bénéfice de plus de sommeil lent léger.

Société. Egalité entre les hommes et les femmes.

D'un document officiel, nous apprenons que, en Wallonie, le pourcentage de femmes de 20 à 24 ans diplômées au minimum de l'enseignement secondaire supérieur est de 9 points plus élevé que le pourcentage observé dans la population masculine du même âge.

Le même document indique que 10% des jeunes filles wallonnes sortent de l'enseignement supérieur contre 6,7% des jeunes hommes.

Pour ce qui est de l'emploi, il est noté que les taux d'emploi féminin est de 47,4% contre 63,5 pour les hommes.

Les retraités qui écrivent et qui publient.

Anne-Marie Storm vient de publier un remarquable recueil de poésie pour enfants qu'elle dédie à sa petite fille.

Ce recueil comporte 65 poésies et certaines d'entre elles sont mises en musique.

Fort bien illustré, ce recueil a pour titre : « Le petit canard », titre de l'une des poésies mises en musique.

A toutes fins utiles, voici le numéro de téléphone de Anne-Marie Storm : 02/523.80.32.

Quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin. Une poésie, une prose poétique, un texte en prose, etc ...

Lors de l'excursion du 13 mai 2004, un gilet en laine gris a été oublié dans le car de Tournai. Son propriétaire peut contacter notre trésorier au n° 067/77 28 82 pour entamer la procédure de récupération.

PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés dans ce bulletin sont l'œuvre de retraités.

Le temps

*Ultime regret
voir couler le temps
et ne rien faire
pour lui barrer la route*

*Seulement le prendre au vol
et l'aider à couler
toujours plus vite
sans répit ni repos*

*Courir sur sa trace
sans jamais le freiner
car son cadran est rond
et n'a pas de lenteur*

*S'arrêter parfois
et le laisser partir
pour goûter pleinement
ce qui reste de joie*

*Rassembler du courage
en de vastes brassées
sans perdre un instant
à de vaines humeurs*

*Elaguer les murmures
les plaintes et les mélancolies
pour garder le présent
en pleine jouissance*

*Le temps rattrapera
le courant d'à venir
sa mission n'est-elle pas
de vivre et mourir ?*

Anne -Marie Storm (Bruxelles)

Couleurs d'Hiver.

*Quand le pâle soleil de février
Détricote la brume matinale
Et l'effiloche en écharpe d'opale
Entre les pousses rouges des cornouillers,
Les timides perce-neige immaculés
Entr'ouvrent leurs corolles frileuses
Sous les arbustes impatients de bourgeonner.
Les primevères aux teintes charmeuses
Fixent de leurs grands yeux multicolores
Les rameaux persillés des spirées,
Tandis que, tremblotantes dans le vent du nord,
Des pensées éparses aux tons bariolés
S'étalent en une tache claire
Au pied d'un hamamélis doré
Dont la floraison, telle un lustre illuminé,
Se projette sur un fond de lauriers verts.*

Antoine Letellier (Gembloux)

Décor ardennais

Il est neuf heures. Le brouillard matinal s'effiloche entre les trois vallées, en longs rubans floconneux.

*Lentement, la pénombre fait place à un rai de lumière qui se glisse entre les nuages moutonneux.
Timide encore, il vient caresser ma joue par la baie entr'ouverte. J'observe amusée, le combat victorieux du jeune soleil
contre les nues blanches.*

*Telle une perle fragile, une goutte de rosée hésite un moment, accrochée au genêt frileux, avant de se perdre dans le
gazon.*

*De l'or s'insinue partout dans la verdure. Des chants d'oiseaux fusent des buissons comme pour encourager l'astre
matinal dans sa course ascendante.*

*La nature revit, triomphante et généreuse. Je me sens en parfaite harmonie avec elle et je rêve - ô utopie ! - à une
humanité nouvelle prête à tout sacrifier pour sauvegarder tous ces trésors.*

Yvette Guilbert (Forest)

La vieille chapelle

*Elle veille face au croisement des chemins
A la sortie du village,
Semble espérer toujours, malgré son grand âge,
La visite un beau jour de quelque pèlerin.*

*Enfant, je m'asseyais sur ses marches de pierre
A l'ombre des feuillages qui la protégeaient ;
Des passants s'arrêtaient, le temps d'une prière,
En revenant des champs, et puis s'en retournaient.*

*Par un petit vitrail, de la porte, on voyait
Une belle madone au visage angélique;
Son sourire si pur, dans la pénombre, offrait
A ceux qui la priaient, tout son charme mystique.*

*Elle a bravé les ans, cette vieille chapelle,
Sa ceinture d'érables a grandi avec elle;
De mes jeunes années, c'est un témoin pieux
Que je garde en mon coeur, du pays des aïeux.*

Antoine Lettelier (Gembloux)

Quiétude

*Le temps s'est arrêté.
La plage est tranquille
et le sable au repos.
Aucun bruit distinct
ne trouble la torpeur.
Je contemple le calme
et jouis du silence.*

*Parfois, les oyats tremblent
et une douce brise
soulève quelques grains
qui dormaient au soleil.
Les nuages qui glissent
décorent le ciel bleu.
Un oiseau en passant
pousse un cri de stentor
qui déchire le ciel.*

*Mais, aussitôt après,
la plage se rendort.
Je soupire d'aise
et me prends à rêver
que, là-bas où la mer
se retire en valsant,
il y a une vie
où l'on est à m'attendre.*

*Je crois pouvoir encore
profiter d'un répit
pour goûter de l'espace
et remettre à plus tard
la page d'au revoir.*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Poésie, quand tu nous tiens (numéro 7)

Nous reprenons notre rubrique.

Albert DOPPAGNE était, avec Joseph HANSE, un chasseur de belgicisms.

Rappelons aussi qu'il est un des cofondateurs des championnats d'orthographe.

Il s'attaquait aussi à la prononciation belge des voyelles et des consonnes.

«Les consonnes et voyelles ne constituent pas l'outillage total dont nous nous servons pour parler» dit Doppagne.

Il y a aussi les semi-voyelles ou semi-consonnes mitoyennes.

Elles sont trois : dans les mots "oui, huit pieds" (moyen mnémotechnique).

Selon cet auteur, le Français dit oui, le Belge wi

uit wit

pie pie

Le Belge dit aussi envie, viande, remercier au lieu de envié, viande, remercier.

Nous dirons donc désormais fruit, huile, fuite, suite en insistant légèrement sur le "u" et non frwi, wile, fwite, swite.

NB : "enfuir" sera bien distingué de "enfouir" (enfuir) (le prisonnier s'est enfui - le prisonnier enfoui)

Mais il s'agit ici du langage courant, et en poésie, comment prononcer ?

oui (synérèse) mais ouï (diérèse)

huit

pie pour pied

viande en une syllable (exception)

cacahuete et cacawette pour cacahuète et cacahouète (mot espagnol dédoublé et venant de l'aztèque, pour ce fruit de l'arachide)

En poésie, le Belge a raison de prononcer envier et remercier et aussi pour l'oiseau dit chouette (chou-wette).
Chouette alors !!! (chwette)

Bref, ne pavoisons pas !

Exercices : comment prononcer

1) en langage courant

2) en poésie

les mots suivants :

couette, fouette, serfouette, souhaite, alouette, silhouette, girouette, marouette, pirouette, mouette, statuette, désuète, lulette, muette ?

Léon WARNANT, agrégé de l'enseignement supérieur et professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège (sa ville natale) signe un "Dictionnaire de la prononciation française, dans sa norme actuelle". Cet ouvrage facile à consulter fait autorité (pour le langage courant).

En poésie, répétez-vous que tout se prononce ...

Exceptions à ne pas oublier : le "e" amui du bout du vers

le "e" inclus dans tu(e)ra par ex.

Emilie Dubrunquez (Cuesmes)

Le contrat d'avenir et les retraités.

Le contrat d'avenir, en projet, approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon le 7 octobre 2004 comporte un paragraphe consacré aux seniors.

Voici le texte de ce paragraphe intitulé « *En soutenant l'autonomie des aînés* ».

Les Wallons vivent de plus en plus longtemps, en bonne santé. L'espérance de vie connaît un accroissement spectaculaire avec des conséquences très positives et des impératifs qu'il faut anticiper.

Aujourd'hui, dans notre Région, les plus de 80 ans représentent 4% de la population. On estime que ce chiffre passera à 6,5% en 2030. De même, la part des plus de 60 ans passera de 21,2 à 29,3%, ce qui est moins que la Flandre (32,6%) et que la Belgique (30,7%).

Le vieillissement de la population constitue un des principaux défis pour les années à venir.

Les aînés doivent pouvoir demeurer pleinement "citoyens" et participer en pleine autonomie à la vie sociale, culturelle et sportive de la cité.

Il convient dès maintenant de mettre en place une politique de long terme en faveur des personnes âgées visant à promouvoir la solidarité entre les générations et l'amélioration de la qualité de vie des seniors.

Ce texte appelle peu de commentaires. Je me suis exprimé occasionnellement sur le sujet dans l'éditorial du numéro 55 du quatrième trimestre 1994 de ce bulletin. J'écrivais cette époque :

"Les étudiants sont des citoyens. Ils participent à la vie des écoles. Ils ont le droit de vouloir être consultés sur la politique de l'enseignement.

Les retraités des services et établissement d'enseignement de l'Etat (Communauté française et Communauté germanophone) sont, eux aussi, des citoyens. Ils ont été les acteurs de la vie scolaire. Ils ne sont plus jeunes mais sont expérimentés. Ils ont le droit, eux aussi, de vouloir être entendus. Comme l'Assemblée européenne, tenue à Luxembourg du 22 au 24 novembre 1993, l'a proclamé : "La société ne peut se passer des connaissances et de l'expérience des aînés et ne pas en tenir compte constitue un gaspillage impardonnable".

Il me semble que le texte du Contrat d'avenir serait amélioré s'il tenait compte de l'avis prérapporté de l'Assemblée européenne.

Le contrat d'avenir propose de mettre en oeuvre une société seniors admis :

- par le développement d'espaces de rencontres inter-génération dans les communes ;
- par l'amélioration de l'accès des seniors aux loisirs (musées, infrastructures sportives...);
- par la poursuite du renforcement de la mobilité (à titre d'exemple, en 2003, 20,5 millions de déplacements de personnes de plus de 65 ans se sont effectués gratuitement via les TEC) ;
- par le renforcement de l'offre de services de qualité en matière d'aide à domicile (plus de 5,5 millions d'heures d'aides ménagères sont prestées actuellement) ainsi qu'une attention particulière accordée aux aidants proches ;
- par la poursuite des efforts en matière de modernisation et de mise en conformité des maisons de repos et la diversification de l'offre d'accueil. On compte aujourd'hui quelque 45.500 lits en maisons de repos, 300 places agréées en centres d'accueil de jour et 621 logements en résidences-services.

Ce sont là de bonnes initiatives mais insuffisantes au regard de la résolution de l'assemblée générale mentionnée ci-dessus.

Roger Dubois

Tout sur. Suite.

La chronique publiée sous la rubrique "Tout Sur" du numéro du troisième trimestre 2004 de ce bulletin traitait des discriminations fiscales entre associations sans but lucratif et fondations et des discriminations dont elles sont victimes.

Par lettre du 18 octobre 2004, M. le Ministre fédéral des Finances Didier Reynders déclare accorder sa meilleure attention.

Par lettre du 12 novembre 2004, M. le Ministre wallon des Finances Michel Daerden confirme que la problématique des fondations est actuellement étudiée par la cellule fiscale de la Région wallonne.

Affaire à suivre.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie, etc, signalez-le à la rédaction de ce bulletin. Ajoutez quelques commentaires sur l'oeuvre publiée.

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Cotisation et abonnement 2005, c'est le moment.

Le moment de se réabonner au bulletin pour l'année 2005 est arrivé.

Le montant de l'abonnement est fixé à **cinq euros** à verser au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles. Pour votre facilité, un bulletin de versement est ci-annexé.

Le bulletin des retraités paraît trimestriellement. Il est envoyé, par la poste, à tous ceux et à toutes celles qui s'y abonnent.

Les abonnements sont annuels. Ils prennent cours à la date de réception du versement.

Si vous êtes retraité(e), le versement de cinq euros vous procure également la qualité de membre de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire pour l'année 2005.

Appel à candidature.

Madame Marie Jacquemart, membre fondateur de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et membre du conseil d'administration de celle-ci depuis la création de l'association, a présenté sa démission de ce conseil pour raison de santé.

Nous remercions la prénommée pour le concours qu'elle a apporté à l'association pendant dix années. Nous lui souhaitons un complet rétablissement et nous espérons la revoir lors de nos prochaines activités.

Suite à cette démission, et conformément à l'article 12 des statuts de l'association, il sera procédé à la cooptation d'un membre du conseil d'administration pour remplacer la prénommée au sein du conseil d'administration.

C'est pourquoi les membres de l'association qui souhaitent faire partie du conseil d'administration de l'association sont invités à adresser leur candidature, par écrit, au président de l'association avant le 31 janvier 2005.

Les appartements au littoral.

En 2005, des appartements seront mis à la disposition des retraités de l'Etat (Education nationale, Communauté française et Communauté germanophone) en juin et septembre. Eventuellement, en août.

Ces appartements sont situés à La Panne, digue de mer ou à proximité de la digue.

Cette activité permet aux retraités de réserver un appartement sans devoir se déplacer, sans devoir remplir de formalités particulières, sans devoir verser de garantie. Elle leur permet également de réaliser une économie financière appréciable.

Il convient de rappeler que les modalités de paiement sont très simples : un acompte au moment où vous êtes informé(e) qu'un appartement vous est réservé et le solde après le séjour au littoral.

Précisons que les agences immobilières ont modifié les périodes de location des appartements. Sauf nouveau changement de leur part, les périodes de location en juin seront fixées du samedi 28 mai au 11 juin et du 11 juin au 25 juin. En août, les périodes fixées du 30 juillet au 13 août et du 13 août au 27 août. En septembre, les périodes seraient fixées du 27 août au 10 septembre et du 10 septembre au 24 septembre.

Les réservations sont reçues dès à présent. Tous ceux et toutes celles qui désirent réserver un appartement sont invités à se faire connaître, le plus rapidement possible, à M. Roger Dubois, directeur général honoraire au Ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton en précisant :

- a) leurs nom et prénom ;
- b) leur adresse complète et leur numéro de téléphone ;
- c) leur ancienne fonction ;
- d) les deux quinzaines qu'ils désirent, dans l'ordre de leur préférence ;
- e) le lieu préféré (digue de mer ou à proximité de celle-ci).

Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, la date de la poste faisant foi.

La gestion de l'assurance collective soins de santé vous concerne.

Le contrat d'assurance collective soins de santé n°4.046.275 auquel la plupart d'entre vous ont adhéré est géré par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Tous ceux et toutes celles qui sont affiliées à ce contrat et tous ceux et toutes celles qui le seront demain lorsqu'ils seront admis à la retraite sont directement concernés par ce contrat, par ses dispositions, par les avantages offerts, par le montant des primes réclamées.

Tous les actifs actuels des services et établissements d'enseignement de l'Etat (Communauté française et Communauté germanophone) et tous les retraités des services et établissements d'enseignement de l'Etat (Education nationale, Communauté française et Communauté germanophone) peuvent acquérir la qualité de membre associé de l'association qui gère le contrat d'assurance collective n° 4.046.275, c'est-à-dire un membre convoqué à l'assemblée générale de l'association, pouvant être élu au sein du conseil d'administration et ainsi intervenir dans la gestion du contrat précité.

Les personnes qui ont adhéré au contrat d'assurance collective soins de santé ne sont pas membres associés de l'association. Pour devenir membre associé de l'administration pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, il suffit d'adresser une demande écrite au président de cette association M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton en mentionnant nom, prénom, adresse, si on est à l'activité de service ou à la retraite, si on est affilié à l'assurance collective soins de santé. Le conseil d'administration de l'association examinera les lettres reçues et se prononcera sur les demandes introduites.

Il est rappelé que les membres associés de l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités ne paient pas de cotisation.

Le fonds de solidarité.

Ce fonds permet d'apporter une aide financière aux retraités qui se trouvent momentanément dans une situation particulièrement difficile.

Ce fonds est limité. Il est recommandé aux retraités de ne solliciter cette aide qu'en cas d'absolue nécessité. Cette aide financière est remboursable.

Pour obtenir cette aide, le (la) retraité(e) doit adresser une demande précisant :

1. nom, prénom du (de la) retraité(e) ;
2. date de naissance ;
3. date de la mise à la retraite ;
4. fonction exercée au moment de la mise à la retraite ;
5. fonction exercée par le (la) conjoint(e) ;
6. motivation précise de la demande ;
7. modalités de remboursement qu'il(elle) propose.

Cette demande doit être adressée au président de l'association. Après examen de la demande, celui-ci transmettra la requête au trésorier de l'association qui mettra les modalités au point avec le (la) retraité(e).

L'assurance collective soins de santé.

L'assurance collective soins de santé, organisée depuis 1985, permet à tous ceux et toutes celles qui y ont adhéré de réduire à leur plus simple expression les frais d'une hospitalisation éventuelle.

Il convient de rappeler que les actifs, affiliés à l'assurance collective soins de santé (contrat signé par l'association pour la promotion du service social), sont - doivent être - transférés d'office au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, dès qu'ils sont admis à la pension. Ces deux contrats sont complémentaires ; les dispositions qu'ils comportent sont identiques.

Toutefois, le retraité, qui n'était pas affilié à l'assurance collective soins de santé lorsqu'il était à l'activité peut encore adhérer à cette assurance s'il est âgé de moins de 65 ans. Il le peut grâce au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Pour obtenir un formulaire, il vous suffit d'adresser une demande accompagnée d'un timbre de 50 cents à M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton. Il convient de préciser dans votre demande vos noms, adresse complète, date de naissance, service ou établissement auquel vous étiez affecté au moment de votre mise à la retraite. Il n'est pas donné suite aux demandes incomplètes.

IN MEMORIAM

- Le 24 juin 2004, est décédée Nadine Dinoire, professeur honoraire à l'Athénée royal de Nivelles.
- Le 12 août 2004, est décédé Raymond Wéry, né le 20 octobre 1926, instituteur primaire honoraire à l'Athénée royal de Braine-l'Alleud.
- Le 15 août 2004, est décédé Edgard D'Hondt, né en août 1922, directeur honoraire de l'Institut technique de l'Etat à Mouscron.
- Le 7 septembre 2004, est décédé Maurice Potier, né le 3 avril 1927, professeur honoraire à l'Institut technique de l'Etat à Mouscron et aux cours de promotion sociale de l'Etat à Peruwelz.
- Le 15 septembre 2004, est décédé Paul Melchior, né le 30 septembre 1925, directeur honoraire de l'Observatoire royal de Belgique.
- Le 25 octobre 2004, est décédée Yvonne Dandois, née le 25 avril 1928, directrice honoraire de l'Ecole normale de l'Etat à Andenne.
- Le 2 novembre 2004, est décédé Arthur Van Elslande, né le 7 décembre 1915, directeur général honoraire au Ministère de l'Education nationale.
- Le 6 novembre 2004, est décédée Lucie Ghislain, veuve Debruxelles, née le 7 septembre 1913, directrice honoraire de l'Institut technique de l'Etat à Rance.
- Le 6 novembre 2004, est décédé Marcel Bruyr, né le 5 juin 1932, professeur honoraire de l'Institut technique de Namur.
- Le 7 novembre 2004, est décédée Jacqueline De Volder, épouse de Michel Ottat, née le 20 mai 1933, professeur honoraire à l'Athénée royal de Nivelles.
- Le 18 novembre 2004, est décédé Victor Desreux, né le 14 juin 1910, professeur émérite de l'Université de l'Etat à Liège.
- Le 1 décembre 2004, est décédé Didier Gilson, né le 26 octobre 1955, professeur à l'Institut technique de Namur.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Cinq euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternnelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte **000-1337646-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets